

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Anne-Laure D'Alauzier Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier -Duval	Ghyslaine Eynard à donné pouvoir à Michel Légerot	
3 absents	Laure Barnini	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Béatrice Rehor		
Délibération	24.09.07		
Objet :	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet de création d'une Maison médicale pluriprofessionnelle		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	9.1		

Lors du conseil municipal du 19 juin 2024 la commune de Caderousse a adhéré à la SPL « Territoire de Vaucluse ».

En effet, la commune souhaite créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle dans des locaux à acquérir pour les réhabiliter ou construire un bâtiment neuf pour y accueillir les professionnels de santé déjà implantés, à savoir des médecins, le pharmacien, un kinésithérapeute, une infirmière, un ostéopathe...et attirer de nouveaux professionnels de santé.

Pour répondre aux attentes de la population et anticiper les futurs départs en retraite des médecins généralistes, la commune désire étudier rapidement la faisabilité de ce projet afin de le concrétiser à horizon 2027, année d'ouverture souhaitée.

La SPL « Territoire de Vaucluse » propose pour répondre à cette demande, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la collectivité dans la définition et la programmation de son projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

La mission de la SPL comprendra :

- Recherche d'opportunités foncières avec un cadrage financier et réglementaire (secteur inondable).
- Rencontre avec les élus et les professionnels de santé pour connaître leurs besoins et aspirations,
- Etude de Faisabilité et Programmation avec diagnostic, proposition de scénarios, estimation du cout des travaux et planning de l'opération jusqu'à la livraison de la maison de santé,
- Identification des subventions mobilisables en lien avec Vaucluse Ingénierie pour évaluer au mieux le « reste à charge » pour la commune

La durée de la présente mission est de 6 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2024, pour un montant financier de 7 500€ hors taxes.



SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle à Caderousse.
- Que les crédits sont inscrits au budget.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les termes du contrat avec la SPL « Territoire de Vaucluse ».

Pièce annexe :

- Projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL « Territoire de Vaucluse ».

Abstentions : Mme D'Alauzier et M Benat
Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 25 septembre 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Béatrice REHOR